

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 avril 2019

CONSEIL DE PARIS
Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DU 58 Cession à titre gratuit à Paris Habitat - OPH d'une emprise aménagée en espace vert privatif en bordure du square Léon Frapié (20e).

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan de cession établi par le cabinet de géomètres-experts ROSEAU KARACHI & ASSOCIES joint en annexe ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris en date du 28 février 2019 ;

Vu le projet en délibération 2019 DU 58 en date du 19 mars 2019 par lequel Mme la Maire de Paris proposer de céder à Paris Habitat - OPH, à titre gratuit, une emprise aménagée en espace vert privatif, d'une superficie de 26 m², dépendant de la parcelle cadastrée BC n° 63, en bordure du square Léon Frapié (20e), conformément au plan annexé à la présente délibération ;

Vu la saisine de l'avis de Mme la Maire du 20e arrondissement en date du 11 mars 2019 ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20e en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jacques BAUDRIER, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à céder à Paris Habitat - OPH, à titre gratuit, une emprise aménagée en espace vert privatif, d'une superficie de 26 m² dépendant de la parcelle cadastrée BC n° 63, en bordure du square Léon Frapié (20e), conformément au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : La sortie du bien du patrimoine et la différence sur réalisation sera constatée par écriture d'ordre budgétaire conformément aux règles de la comptabilité publique.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer tous les actes et à constituer toutes les servitudes nécessaires à cette opération.

Article 4 : Tous les frais, droits et honoraires auxquels pourra donner lieu la réalisation de la vente sera supportée par l'acquéreur. Les contributions et taxes de toutes nature auxquelles la propriété cédée est et pourra être assujettie sera acquittée par l'acquéreur à compter de la signature de l'acte notarié de cession à intervenir.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO